



DATE

14 mars 2023

EXPÉDITEUR

Céline FABRE

DESTINATAIRE(S)

Cf. liste des présents et excusés

COPIE(S)

Mme Valérie BERANGER, Directrice générale
adjointe Aménagement
M. Laurent FOURNIER, Directeur

DIRECTION / SERVICE

DIRECTION DES DEPLACEMENTS
MISSION VELO

S/ COUVERT

M. Pascal-Eric CHOMEL, Directeur-adjoint

RÉFÉRENCE

DD - CF/CR-23-001

CONTACT : CÉLINE FABRE

TEL : 04 75 75 92 09

COURRIEL : cfabre@ladrome.fr

PIÈCES JOINTES :

OBJET

**Compte rendu de la réunion
du 23 février 2023 / Rencontre
avec des représentants
d'associations de cyclistes
drômoises**

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Présents et excusés : *(cf liste en fin de document)*

La rencontre avec des représentants d'associations de cyclistes drômoises s'est tenue le 23 février 2023 à Valence sous la présidence de M. Jean-Michel AVIAS, Vice-président chargé de la sécurité, des infrastructures et des mobilités actives et de M. André GILLES, Conseiller départemental délégué à l'aménagement et aux mobilités actives.

Ordre du jour de la réunion :

- Rappel des orientations principales de la politique cyclable du CD26
- Etat d'avancement des schémas directeurs cyclables par EPCI et principaux projets du CD26
- Présentation des premières réflexions du référentiel technique des aménagements cyclables du CD26

• Introduction

Jean-Michel AVIAS (CD26) affirme la volonté du Département de la Drôme d'associer les représentants de cyclistes dans le cadre de sa politique cyclable et plus particulièrement pour ses projets d'infrastructures cyclables.

Lucie STHAL (Collectif Vélo Diois) souligne l'effort du Département pour organiser des réunions de concertation sur les routes départementales (RD) hors agglomération. Cependant, elle constate que cette concertation est à ce jour inexistante en agglomération. Le CVD souhaite que le CD26 accompagne davantage les communes pour les projets sur RD en agglomération et cela avant que les travaux ne commencent comme cela a pu déjà se produire sur le territoire du Diois.

Anne-Marie GHEMARD (Les Recyclettes) souhaiterait que le Département de la Drôme participe aux réunions techniques concernant les projets sur RD en agglomération.

Jean-Michel AVIAS (CD26) répond que le Département de la Drôme n'est pas le maître d'ouvrage des aménagements urbains sur les RD en zone agglomérée. Il indique que le CD26 accompagne au mieux les intercommunalités et les communes dans leurs projets, en rappelant la réglementation et les préconisations réglementaires cyclables à l'échelle nationale, et en conseillant d'associer les représentants de cyclistes en amont de leurs projets.

• 1- Rappel des orientations principales de la politique cyclable du CD26

Le CD26 rappelle les principales orientations de la politique cyclable du CD26 (*présentation annexée au compte-rendu*).

Anne-Marie GHEMARD (Les Recyclettes) demande le montant du budget annuel concernant les routes départementales.

Pascal-Eric CHOMEL (CD26) informe qu'il est à hauteur d'environ 20 millions par an pour les investissements modifiant les caractéristiques routières. Ce budget inclut les projets structurants, l'aménagement de giratoires, l'amélioration de la sécurité, ...

Lucie STHAL (CVD) demande des précisions concernant les comptages effectués par le CD26 et pour quelles raisons la vitesse n'est pas prise en compte dans les aménagements à privilégier sur RD (diapositive n°5).

Pascal-Eric CHOMEL (CD26) explique que le Département travaille sur sa politique et sa technique des comptages afin d'obtenir des données plus précises et mieux représentatives tenant compte notamment des saisons. Concernant les aménagements à privilégier, le CD26 se base sur les vitesses standard hors agglomération fixées à 80 km/h et sur les seuils de trafic.

Bernard DEVIS (REVV) remarque que pour le Plan Vélo Intercommunal (PVI) de Valence-Romans Déplacements (VRD), les principaux itinéraires retenus passent par les RD. Il rappelle qu'il est important d'étudier des solutions par des voies secondaires alternatives aux grands axes de circulation.

Pascal-Eric CHOMEL (CD26) explique qu'en effet les RD sont des axes « naturels » qui relient les villes entre elles et que bien souvent elles sont privilégiées par les communes et intercommunalités. Le CD26 recherche autant que possible des solutions alternatives et l'exprime notamment dans le cadre des réunions lors de l'élaboration des Schémas Directeurs Cyclables (SDC).

Par ailleurs, il précise que la question du foncier est à ce jour non négligeable notamment pour la réalisation de piste cyclable en site propre. Il informe que les aménagements cyclables ne devraient pas être concernés par le ZAN (Zéro artificialisation nette), ce qui se veut rassurant pour le développement des aménagements cyclables. Pour rappel, le ZAN est un objectif qui vise à ralentir le rythme d'artificialisation des sols avec deux objectifs : d'ici 2030, diviser par deux le rythme d'artificialisation par rapport à la période de référence 2011-2021, puis d'ici 2050, d'arriver à une artificialisation nette qui soit nulle.

Toutefois, le CD26 essaye d'impacter le moins possible le foncier et plus particulièrement le foncier agricole très présent dans la Drôme.

Elisabeth ORIOL (APAV) souhaiterait que ce principe soit appliqué pour le projet de piste cyclable le long de la RD92N entre Romans et Saint Paul Les Romans (préférence d'emprunter le chemin existant derrière la voie ferrée) et pour le projet entre Tain et Mercuriol.

Pascal-Eric CHOMEL (CD26) répond que le CD26 étudie actuellement cette alternative à la RD92N entre Romans et Saint Paul Les Romans. Pour le projet de piste cyclable Tain-Mercuriol, cela est différent car il s'agit d'une piste cyclable pour relier un collège. Il a été privilégié de ne pas emprunter un chemin isolé en rase campagne, solution qui n'est pas idéale pour de jeunes collégiens.

• Etat d'avancement des schémas directeurs cyclables par EPCI et principaux projets du CD26

Le CD26 présente l'état d'avancement des schémas directeurs cyclables par EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et ses principaux projets (*présentation annexée au compte-rendu*).

Lucie STHAL (CVD) souhaite avoir une idée de proportion concernant le budget dédié aux routes en rapport à celui dédié aux vélos. Elle demande s'il est possible de connaître le montant des budgets prévisionnels pour chaque EPCI prévu dans le cadre de leur schéma. Et est-ce qu'un soutien financier du CD26 est envisageable ?

Pascal-Eric CHOMEL (CD26) précise que ce travail financier est en cours de réalisation avec les EPCI. Le Département a prévu de passer des contrats de partenariat avec chaque EPCI pour identifier les projets de chacun avec une programmation pluriannuelle.

Le CD26 recherche également activement des financements complémentaires. En 2022, le Département de la Drôme a été lauréat au 5ème appel à projet régional France Relance pour le projet de piste cyclable entre Valence et Montélier. Il a également été retenu pour le projet de piste cyclable entre Tain et Mercurol (dossier déposé par ARCHE Agglo) et entre Romans et Saint-Paul-Les-Romans (dossier déposé par VRD).

Dans le Diois, il n'y aura pas beaucoup d'alternatives aux RD qui seront en maîtrise d'ouvrage CD26 (excepté les RD en agglomération). Il y aura certainement le projet d'extension de la VVV Vélodrôme qui pourrait avoir un double usage pour le vélo loisir mais aussi pour le vélo du quotidien. Il précise que le CD26 pourra apporter une subvention à hauteur de 30 % et que le maître d'ouvrage de cette VVV pourra faire des recherches de financement auprès de la Région.

Alain VILLARD (APAV) regrette que certains points noirs (exemple de la montée de la Maladière) n'aient pas été traités dans le PVI de VRD. Il souhaiterait que le CD26 soit associé aux réunions de concertation organisées par VRD.

Pascal-Eric CHOMEL (CD26) précise que la montée de la Maladière a bien été intégrée au PVI de VRD. Cependant, c'est un tronçon très complexe et une étude spécifique va être réalisée. Concernant la gouvernance, des échanges sont en cours avec VRD et cette demande est partagée par le CD26.

Jean-Michel AVIAS (CD26) informe que des travaux vont avoir lieu sur le barrage de Pizançon et qu'une solution provisoire doit être trouvée pour la circulation des modes actifs. Des échanges ont lieu actuellement avec EDF pour trouver une solution alternative. Le souhait du CD26 serait de construire une solution durable et pérenne pour cette traversée sur l'Isère.

Albert CESSIEUX indique que ces projets cyclables doivent être conçus pour tous les usages, pour le vélo du quotidien mais aussi pour le vélo tourisme. Il indique que la Région, dont c'est la compétence, ne se préoccupe pas de la mise en place d'un schéma régional d'itinéraires qui est un manque très important et que les Départements doivent donc s'assurer que ces continuités soient bien mises en place. Il ajoute que les derniers résultats de l'accidentologie à vélo montrent l'augmentation des accidents graves de vélos hors agglomération. Pour cela, il convient de privilégier les routes existantes à très faible trafic. Les itinéraires aménagés doivent passer par le centre des villages pour qu'ils soient les générateurs des déplacements à vélo.

• Présentation des premières réflexions du référentiel technique des aménagements cyclables CD 26

Le CD26 présente les premières réflexions de son référentiel technique des aménagements cyclables (*présentation annexée au compte-rendu*).

Céline FABRE (CD26) informe qu'un référentiel technique des aménagements cyclables est en cours d'élaboration par le CD26. Elle explique que les représentants de cyclistes peuvent réagir en première intention pendant cette réunion de présentation. Puis, ils pourront transmettre leur avis par la suite.

Bernard REVIS (REVV) indique qu'il est important que ce référentiel prenne en compte l'enjeu de la sécurité mais aussi celui du plaisir.

Lucie STHAL (CVD) demande si ce référentiel technique sera réalisé en interne et si le Département va prendre attache / conseil auprès d'un bureau d'études, d'experts... Elle informe que la FUB vient de monter un groupe de travail sur le vélo en milieu rural hors agglomération.

Pascal-Eric CHOMEL (CD26) indique que ce référentiel sera réalisé en interne et que l'état de l'art mais aussi de tout ce qui se pratique ailleurs sera pris en compte. Même si le CEREMA est en effet plus tourné vers l'urbain, c'est quand même une référence à ce jour en terme d'aménagement cyclable et le CD26 essaye de suivre ses recommandations et ses réflexions. De plus, une réflexion est menée sur les modalités d'exploitation et d'entretien de ce nouveau réseau par les services techniques du Département.

Céline FABRE (CD26) ajoute que le CD26 échange régulièrement avec Vélo & Territoires et les autres départements. Des réunions de travail ont lieu régulièrement permettant d'échanger et de prendre exemple sur les bonnes pratiques des uns et des autres.

M THIVOLLE (Solidev 26) informe que le projet de la VVV Via Galaure avance progressivement. Pour les VVV, il est important d'utiliser des chemins secondaires et d'exploitation en concertation avec les agriculteurs.

Pascal-Eric CHOMEL (CD26) partage ce constat, ces principes ayant été mis en œuvre pour la construction, par le CD26, de ViaRhôna et de la Belle Via (Vallée de l'Isère).

Élisabeth ORIOL (APAV) exprime le souhait que des « giratoires à la hollandaise » (priorité aux vélos et non aux véhicules motorisés) puissent se développer sur le territoire.

Pascal-Eric CHOMEL (CD26) explique les difficultés d'aménager un tel giratoire sur le territoire hors agglomération (notamment compte tenu des vitesses d'approche et du trafic élevé de véhicules motorisés, et du risque pour les cyclistes) mais exprime la volonté du CD26 d'étudier la possibilité de réaliser à titre « expérimental » un giratoire de ce type sur le territoire.

Bruno RIVOIRE (Montelovelo) indique que la signalisation et le balisage sont très importants. Le nouveau giratoire Kennedy à Montélimar est une réussite pour les vélos.

Pascal-Eric CHOMEL (CD26) explique qu'il y a deux types de balisage, pour les VVV et pour le vélo du quotidien. Il informe qu'un guide est en cours d'élaboration en concertation avec les EPCI pour les inciter à réaliser un balisage des VVV vers les centres des villages. Pour le vélo du quotidien, VRD va réaliser un marquage vélo au sol avec le numéro des itinéraires et le logo Cycléo.

Alain VILLARD (APAV) cite également en exemple de réussite le giratoire n°1 à Romans où les cyclistes se sentent bien, et bien plus en sécurité qu'avant, même si les vélos n'ont pas encore la priorité. Concernant les îlots dits « bananes », ils sont souvent mal entretenus et c'est pour cela que les cyclistes ne les utilisent pas. Cependant, il ne faut absolument pas envisager de les supprimer car ils permettent de sécuriser les cyclistes et c'est un moyen de faire ralentir les véhicules motorisés.

Céline FABRE (CD26) informe que d'autres usagers du vélo ont fait remonter la dangerosité de ces îlots « bananes ». Avec ce dispositif, il est difficile pour le cycliste de se positionner au centre de l'anneau ; il doit se mettre tout à droite et est peu visible par les automobilistes avec risque d'accident au niveau des embranchements. Certaines associations recommandent au cycliste dans un giratoire d'une seule voie circulaire à faible diamètre, de ne pas hésiter à rouler au milieu de la voie et à prendre toute sa place.

Pascal-Eric CHOMEL (CD26) ajoute que le CD26 ne réalise plus d'îlots « bananes » car il est très difficile de les entretenir. Le CD26 va se rapprocher du CEREMA pour obtenir des recommandations. Le Département est preneur également des retours des associations de cyclistes sur le territoire concernant ce sujet.

François LEGRAND (REVV) propose d'intégrer à ce référentiel des recommandations pour les passages en dénivelé qui permettent d'éviter de traverser des axes de circulation importants.

Roland DEBAL (Montelovelo) indique qu'il pourrait être intéressant de réaliser des écluses en début de CVCB (chaussée à voie centrale banalisée) pour marquer les entrées comme cela peut se faire dans d'autres départements.

Pascal-Eric CHOMEL (CD26) explique qu'il est interdit d'aménager des écluses hors agglomération. A ce jour, il n'existe pas de panneaux officiels réglementaires pour les CVCB et cela n'arrange pas la compréhension de cet aménagement pour les automobilistes.

Bruno RIVOIRE (Montelovelo) félicite l'approche du CD26 pour le développement du vélo et notamment son action en faveur du vélo du quotidien. Pour le balisage, il préconise de ne pas faire la même chose que pour les panneaux des Bons Plans Vélo (BPV) avec des numéros qui font référence à une carte.

Pascal-Eric CHOMEL (CD26) explique que la signalétique des BPV est surtout un outil pour le vélo tourisme et sportif pour faire une boucle. A cette fin, on ne peut pas ajouter une direction à ces panneaux.

Élisabeth ORIOL (APAV) demande si les BMF (bandes multifonctionnelles) transformées en bande cyclable servent également de voie de rattrapage pour les voitures et s'il y a eu plus d'accidents.

Pascal-Eric CHOMEL (CD26) informe qu'il n'y a pas eu un nombre augmenté d'accidents. L'avantage de cette transformation est vraiment de donner une meilleure visibilité aux cyclistes avec un marquage spécifique vélo.

A ce jour, il n'a pas été réalisé de comptage vélo sur ces sections. Le CD26 réfléchit à une politique et une technique de comptage pertinente qui permettra de mesurer avant et après les aménagements qui vont être réalisés.

Suite de la concertation pour le référentiel technique

Les associations sont invitées à transmettre leurs retours / avis concernant le projet de référentiel technique présenté en séance (diapositives n°28 à 34).

Merci de transmettre vos retours par mail à l'adresse suivante cfabre@ladrome.fr avant le 23 Avril 2023.

Une seconde réunion de concertation avec les associations sera organisée lorsque le référentiel technique sera plus avancé (juin ou septembre 2023).



Céline FABRE
Chargée de mission vélo

Présents :

M. Jean-Michel AVIAS, Vice-président chargé de la sécurité, des infrastructures et des mobilités actives, Conseil départemental de la Drôme
M. André GILLES, Conseiller départemental délégué à l'aménagement et aux mobilités actives, Conseil départemental de la Drôme
M. Claude BASTIDON, Représentant de l'association « Cyclotouristes Pierrelattins »
M. Albert CESSIEUX
M. Roland DEBAL, Membre du conseil d'administration de l'association « Montelovelovelo »
M. Bernard DEVIS, Représentant « Sécurité des cyclistes » de l'association « Roulons en ville à vélo »
M. Patrick GERLAND, Représentant du collectif « Bouge tranquille »
Mme Anne-Marie GHEMARD, Représentante de l'association « Les Re-cyclettes »
M. Frédéric HERR, Président du collectif « Vélo du Diois »
M. François LEGRAND, Membre de la Commission Infrastructures de l'association « Roulons en ville à vélo »
M. Geoffroy MUTHIG, Représentant de l'association « Vélo dans la ville »
Mme Elisabeth ORIOL, Présidente de l'association « A pinces et à vélo »
M. Michel PILLOT, Représentant de l'association « Vélo dans la ville »
M. Erwan RICORDEAU, Administrateur du collectif « Vélo du Diois »
M. Bruno RIVOIRE, Vice-président de l'association « Montelovelovelo »
Mme Lucile STAHL, Administratrice du collectif « Vélo du Diois »
M. Jacques THIVOLLE, Représentant de l'association « Solidev 26 »
Mme Monique VALETTE, Représentante VVV du Comité départemental de cyclotourisme de la Drôme
M. Alain VILLARD, Représentant de l'association « A pinces et à vélo »
M. Laurent WATINE, Chargé de mission mobilité à l'association « Dromolib »
Mme Laure BURIEZ-FERRENBACH, Coordinatrice technique de la zone Sud, Direction des déplacements, Conseil départemental de la Drôme,
Mme Géraldine CHALOIN, Responsable du pôle ingénierie routière de la zone Nord, Direction des déplacements, Conseil départemental de la Drôme
M. Pascal-Éric CHOMEL, Directeur adjoint des déplacements, Conseil départemental de la Drôme
Mme Céline FABRE, Chargée de mission vélo, Direction des déplacements, Conseil départemental de la Drôme
M. Emmanuel FAURE, Coordinateur technique de la zone Centre, Direction des déplacements, Conseil départemental de la Drôme
M. Mickaël THERAUBE, Responsable du pôle ingénierie routière de la zone Sud, Direction des déplacements, Conseil Départemental de la Drôme

Excusés :

M. Olivier AMBROSI, Représentant du collectif « Vélo Nyonsais »
M. Frédéric BRUN, Représentant du collectif « Pistes cyclables en Tricastin »
M. Jean-François CAGNELLE, Représentant du collectif « Vélo de Saillans »
M. Frédéric FAURE, Représentant de l'association « Rhône Valloire Cyclisme »
M. Jean-Guy GAYET, Délégué sur le périmètre DrômArdèche de l'association des « Véloroutes Voies Vertes »
M. Pierre KURZEJA, Président de l'association « Monteli'vert »
M. François MILLOT, Président du Comité départemental de cyclisme de la Drôme
Représentant de l'association « Mobilité Tain Tournon »
Représentant de l'association « Passerelle Mobilité Tain Tournon »
M. Eric SZABO, Coordinateur technique de la zone Nord, Direction des déplacements, Conseil départemental de la Drôme